



Administratifs sous tension = INRAE en danger

Lundi 19 juin à la sortie de la cantine

Venez nombreuses et nombreux dire que trop, c'est trop !

La section CGT-INRAE du centre de Versailles organisera une collecte de signatures à la pétition diffusée à tous les agents le lundi 12 juin dernier et qui récolte déjà un grand nombre de signatures sur d'autres centres Inrae.

Rendez-vous à la sortie de la cantine ce lundi 19 juin pour signer la pétition !

Qui a pu oublier les difficultés qu'ont connues les personnels administratifs lors du déploiement de GEFI ? Des unités et des SDAR nous remontent en permanence la lassitude de ces personnels confrontés à un turn-over effréné des effectifs. **Inutile de charger encore leur barque : à l'occasion du dernier CSA de l'institut, la CGT-INRAE a demandé à la direction générale de l'INRAE de prendre le temps de la concertation avec les agents concernés avant toute évolution des solutions logicielles.**

Ce Comité Social d'Administration (CSA) national de l'INRAE du 23 mai dernier a d'ailleurs voté une motion à la majorité en ce sens. Le contenu intégral de cette motion figure en bas de ce message**, vous pouvez aussi la retrouver sur notre site. Par cette motion, le CSA national de l'INRAE exige, entre autres, un moratoire sur le déploiement des futurs outils SIFAC* pour la gestion financière, et NOTILUS** pour les missions, déploiement prévu le 01/01/2025.

* **SIFAC** : Système d'Information Financier Analytique et Comptable qui remplacera S2i finances. ** **NOTILUS** : logiciel de gestion des notes de frais.

PÉTITION
MORATOIRE SUR LA MISE EN PLACE DES OUTILS SIFAC ET NOTILUS

La CGT-INRAE appelle tous les agents travaillant à l'INRAE à soutenir le mouvement initié par un collectif d'administratifs (gestionnaires d'unité, de services d'appui à la recherche et de services centraux de l'INRAE), mouvement visant à instaurer des moyens et des conditions de travail dignes. [\[Voir au verso\]](#)

Une motion de la CGT-INRAE demandant un moratoire sur le déploiement des outils SIFAC pour la gestion financière, et NOTILUS pour les missions prévu le 01/01/2025, a été votée à la majorité lors du Comité Social d'Administration (CSA) du 23 mai 2023 dernier : nous appelons dans un premier temps à soutenir cette demande de moratoire.

* **SIFAC** : Système d'Information Financier Analytique et Comptable qui remplacera S2i finances. ** **NOTILUS** : logiciel de gestion des notes de frais.

Pour soutenir cette initiative, vous pouvez renvoyer votre signature individuelle à cgt@inrae.fr, en complétant les informations ci-après, ou renvoyer une impression de ce document avec plusieurs signatures collectées, à cette même adresse.

Je soutiens la demande de moratoire relative au déploiement des outils SIFAC et NOTILUS :

Nom Prénom	Corps et Grade	Unité	Fonction	Centre	Signature

Ne répétons pas les mêmes erreurs que lors du déploiement de GEFI, qui n'avait d'ailleurs pas affecté que les seuls administratifs, mais bien tout l'Inra.

Soyons unis et solidaires :
signons toutes et tous la pétition
lancée par la CGT-INRAE.

Cette pétition ne sera que la première étape du mouvement initié par un collectif d'administratifs (gestionnaires d'unité, de services d'appui à la recherche et de services centraux de l'INRAE), visant à instaurer des moyens et des conditions de travail dignes pour toutes et tous !

Rendez-vous à la sortie de la cantine ce lundi 19 juin pour signer la pétition !

Si vous n'êtes pas présents ce lundi, vous pouvez aussi envoyer votre signature en complétant la page 1 de la [pétition](#) et en nous la renvoyant, *individuellement ou de manière groupée le cas échéant*, à cgt@inrae.fr

Pour plus d'informations, retrouvez sur notre site :

- La motion votée à la majorité du CSA (également ci-dessous) : [motion](#)
- Notre message du 12 juin dernier : [Administratifs sous tensions = INRAE en danger !](#)
- La pétition : [pétition demandant le moratoire sur le déploiement des nouveaux outils](#)

****Motion votée à la majorité du CSA de l'INRAE du 23 mai 2023**

« Les personnels administratifs des unités (UMR, UR, UE, USC) et les services déconcentrés d'appui à la recherche (SDAR) sont minés par les sous-effectifs, les arrêts maladie, un « new public management » toxique dans la fonction publique, l'emploi généralisé de CDD à former vite et qui souvent, soit ne terminent pas leur contrat, soit ne le renouvellent pas.

C'est aussi dû à l'extraordinaire diversification des tâches et leur complexité croissante.

De plus les outils mis en service pour ces tâches, de plus en plus nombreux, ne sont jamais tout à fait finis ni complètement adaptés aux utilisateurs et en-deçà des attentes. Sans oublier un réseau informatique souvent déficient et/ou en maintenance.

La dématérialisation généralisée des processus déshumanise et renforce l'isolement et la souffrance des travailleurs des services administratifs.

Pire qu'en 2016, au moment du passage à GEFI2.0, les équipes sont aujourd'hui exténuées, en colère, et s'indignent du déni que les administrations locales persistent à opposer à l'expression des difficultés croissantes et aux dégâts humains que subissent les collectifs de travail administratif, largement constitués de femmes, caractère aggravant de ce déni, qui confine à la maltraitance institutionnelle.

Dans ces conditions la mise en place des outils SIFAC* et NOTILUS**, pour intéressante que puisse être, dans certaines UMR, la perspective d'outils communs avec l'université, ne pourra s'affranchir des recommandations de l'expertise externe de 2018, qui avait été imposée par les représentants du personnel du CCHSCT, à la suite de la crise générée par l'installation de GEFI2.0. Elle présente un risque élevé de porter à nouveau atteinte à la santé mentale des agents et de se solder par un fiasco supplémentaire pour l'Institut.

Au regard de tout ce qui précède, le CSA entend alerter et tirer la sonnette d'alarme pour éviter que les mêmes causes emportent les mêmes effets.

Par conséquent, le CSA exige un moratoire sur la mise en place des outils SIFAC et NOTILUS.

Le CSA exige en outre que toute innovation des systèmes de gestion administrative et financière de l'INRAE prenne en compte de façon principale, le point de vue des agents qui sont appelés à le mettre en œuvre, à partir du travail réel des gestionnaires et de leur quotidien.

Enfin, le CSA exige, conformément aux articles 51, 69 et 77 combinés du décret n° 2020-1427, que la mise en place de ces nouveaux outils de gestion administrative et financière fasse l'objet d'un examen, mais également d'une consultation préalable du Comité ou de la formation spécialisée d'Etablissement, ceci, à partir de la prise en compte des recommandations formulées dans le rapport d'expertise précédemment cité. »

Motion adoptée à la majorité du CSA (5 Pour : 3 CGT + 2 SUD / 4 Contre : 3 CFTD, 1 élu parti avant fin de séance + 1 CFTC).

Ensemble, soyons plus forts, rejoignez la CGT !



Bulletin d'adhésion à retourner
à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10,
78210 Saint-Cyr l'École
ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Corps : Grade :

E-mail :